

DÉMISSION DU PAPE

Dans l'esprit bénédictin

La dévotion de Benoît XVI à l'égard de saint Benoît de Nursie, dont il a choisi le nom, est bien connue. Il n'est donc pas surprenant que sa démission se soit faite dans l'esprit de la règle bénédictine.

Pour quiconque occupe une responsabilité importante dans l'Église ou dans n'importe quelle autre institution, bien gérer sa sortie de scène n'est pas une chose évidente. Il n'y a aucun doute que Benoît XVI l'a fait d'une façon admirable.

Lorsque Joseph Ratzinger fut élu évêque de Rome en 2005, il prit le nom de Benoît, soulignant ainsi son attachement à la figure de saint Benoît de Nursie, patriarche du monachisme occidental et désigné « patron de l'Europe » par Paul VI. On n'est donc pas surpris de reconnaître une note proprement « bénédictine » dans le bref texte lu par Benoît XVI pour annoncer aux cardinaux sa démission, le 11 février 2013.

DÉLIBÉRER AVEC SOI-MÊME

Dans sa Règle, qui est un monument de sagesse humaine et d'esprit de foi, saint Benoît appelle à discerner la volonté de Dieu non pas à travers des expériences mystiques ou la recherche de signes exceptionnels, mais par une analyse rationnelle des situations et une conscience éclairée.

Ainsi lorsqu'un candidat se présente au monastère et que la communauté a pu discerner la pureté de ses intentions, il est appelé à s'engager dans la vie monastique « après avoir délibéré avec lui-même » pour voir s'il a les forces nécessaires pour mener le genre de vie auquel il aspire. On retrouve une attitude semblable chez Benoît XVI qui dit qu'« après avoir examiné [sa] conscience devant Dieu, à diverses

reprises, [il est] parvenu à la certitude que [ses] forces, en raison de l'avancement de [son] âge, ne sont plus aptes à exercer adéquatement le ministère pétrinien ».

COMME DANS UNE ÉGLISE LOCALE

Il y a derrière cette décision une vision de l'Église et de la communauté qu'on retrouve aussi chez saint Benoît. Pour la tradition monastique, la communauté est d'ailleurs considérée comme une *ecclesiola*, une église locale. Benoît décrit le moine cénobite comme quelqu'un vivant en communauté, sous une règle commune et un abbé soumis lui-même à cette règle et ayant la responsabilité de veiller à la qualité de la communion au sein de la communauté. Pour Benoît XVI, dans le texte qu'il a lu aux cardinaux, il est clair que ce qui est primordial est l'Église, et que tout service au sein de cette Église, y compris le service pétrinien, est ordonné au bien de cette communauté ecclésiale. Il est donc tout à fait normal que celui qui ne se sent plus la force de remplir ce service y renonce.

Selon la Règle de saint Benoît, l'abbé, pour le temps où il remplit son service abbatial, est perçu dans une vision de foi, comme le représentant du Christ au sein de la communauté, mais c'est de ses frères eux-mêmes, à travers une élection, qu'il reçoit cette mission.

DES MAINS DE SES FRÈRES

Dans le même esprit, Benoît XVI, dès le moment de son élection, parla de la

tâche qu'il venait de recevoir de ses frères cardinaux. De même dans son allocution du mois dernier il dit : « Je déclare renoncer au ministère d'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, qui m'a été confié par les mains des cardinaux le 19 avril 2005. »

Aucune mention d'une mission qu'il aurait reçue directement du Saint-Esprit, mais bien d'un service reçu de Dieu à travers le choix d'un groupe d'hommes invités eux-mêmes à discerner ce qui est bien pour l'Église.

Enfin, Benoît XVI, dans son dernier salut aux cardinaux réunis à Rome, dans les dernières heures de son pontificat, a promis totale obéissance à son successeur. Cela aussi est tout à fait bénédictin.



Armand VEILLEUX,
père abbé de l'abbaye de Scourmont
(Chimay)